

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	FEDER PO Bruxelles Région Capitale/ EFRO OP Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Version	2018.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>4</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	5
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	10
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b .....	10
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a.....	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d .....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b .....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c.....	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e.....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e.....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b .....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a.....	43
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e.....	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T .....	47
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	48
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	49
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	52
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	52
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	53
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	54
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	56
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	56
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS</b> .....	<b>57</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>59</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS</b> .....	<b>63</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>64</b>
Outil de microcrédits .....	64
Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage .....	69
Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative .....	74
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE</b> .....	<b>80</b>

<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>82</b>
10.1. Grands projets .....	82
10.2. Plans d'action communs .....	85
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>88</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	88
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	95
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	96
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	96
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme .....	96
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013</b> .....	<b>98</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations .....	98
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	101
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)</b> .....	<b>105</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>106</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	106
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	106
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	106
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	106
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	108
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	108
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>110</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)</b> .....	<b>111</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>113</b>
<b>Documents</b> .....	<b>115</b>
<b>Résultats de la dernière validation</b> .....	<b>116</b>

**2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

L'ensemble des projets sélectionnés en 2015 étant conventionnés depuis 2017, l'année 2018 a permis leur mise en œuvre progressive. Le taux des crédits (96% de sélection), hors subside à la dépollution, est resté stable.

Suite au constat (mentionné dans le rapport 2017) que la valeur cible de l'indicateur relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments publics risquait de ne pas être atteinte, l'autorité de gestion a lancé en 2018 un appel à projets visant la sélection de projets contribuant à cet indicateur (et à cet objectif). Clôturé en novembre, l'appel se traduira en 2019 par la sélection de nouvelles opérations y contribuant.

Les conventions liant l'autorité de gestion (AG) aux bénéficiaires doivent en principe permettre d'atteindre les valeurs cibles 2023 reprises dans le cadre de performance mais un audit de performance ayant remis en cause certaines valeurs rapportées, l'AG s'attèle à examiner les performances à la lecture de l'interprétation donnée à ces indicateurs.

S'agissant des valeurs intermédiaires 2018, celles-ci sont également réduites de plusieurs unités en raison de ces interprétations.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation	<p>Les 10 projets sélectionnés ont été conventionnés et l'instrument financier de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage a fait l'objet d'un accord de financement - lancement avec campagne de promotion auprès du terrain et validation des premiers investissements.</p> <p>Au terme de l'année 2018, relevons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre progressive des workpackages du Bâti bruxellois,</li> <li>- la préparation des city-labs (projet Labo de proximité),</li> <li>- la mise en place par le projet Atrium Lab d'un dispositif visant à booster les commerces de proximité (plateforme <a href="http://smart-retail-city-lab.com">http://smart-retail-city-lab.com</a>, remplacement des bases données par un outil digital , stimulation des échanges via le réseau ENOLL (European Network of Living Labs),</li> <li>- dans le cadre du projet Metrolab, 5 recherches effectives ou en cours sur l'urban inclusion (+ publ. d'un livre « Designing urban inclusion »), 4 sur l'urban ecology, 5 sur l'urban production,</li> <li>- un léger retard du projet Hamster (clauses techn. plus complexes et coûteuses que prévu),</li> <li>- la fin de la phase de collecte des données du projet Divers Ederly Care,</li> <li>- la convention de droit de superficie avec le propriétaire du bâtiment dont la toiture sera affectée au projet Lagum (aménagement en vue d'actions de recherches dans la filière alimentation durable),</li> <li>- le lancement de 6 projets de recherche appliquée et l'achèvement de la phase esquisse du projet ICITY-RDI.BRU,</li> <li>- la conception et le développement d'un système informatique performant en appui à l'ensemble du processus de soins en milieu hospitalier (projet « Klinisch Werkstation » (KWS)) et son utilisation élargie (via des partenariats avec d'autres hôpitaux),</li> <li>- la sélection de 5 living labs (+ kick-off) pour le projet Living Lab Retrofit.</li> </ul>
Axe 2	Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses	Au terme de l'année 2018, relevons (via 12 projets conventionnés et 2 instruments financiers avec accord de financement) :

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement (Bellevue4Starters) dans des locaux adaptés d'activités de coaching (dévpt de projets) des jeunes des quartiers centraux sensibles,</li> <li>- le dossier de demande de permis pour l'Espace Marco Polo,</li> <li>- l'accompagnement (experts labellisés du projet TRIAXES) de 25 entrepreneurs (dvpt de produits à des fins de prod.) et la formation d'étudiants de différentes facultés de l'ULB (TRIAXESens),</li> <li>- le développement d'un centre dédié à l'entrepreneuriat social, collaboratif. et coopératif. (projet COOPCITY), et de progr. d'accompagnement (31 acc. et 11 nouv. entr.),</li> <li>- le lancement d'un instrument financier de prêts avantageux (actuellement 1,54 Mio EUR) vers 34 entr. de l'économie soc., coll. et coop.,</li> <li>- le lancement d'un instrument de micro-crédits (engagement act. de 288.213 EUR vers 17 entr.,</li> <li>- l'obtention du permis pour le projet Beer Palace,</li> <li>- le soutien au développement de 11 entreprises. de travail adapté (emploi des personnes handicapées), touchant 1.450 travailleurs handicapés,</li> <li>- l'accompagnement par le projet ALIFE de startups du secteur des technologies des soins de santé,</li> <li>- l'adoption d'un master plan pour le projet Manufaktur,</li> <li>- l'organisation d'un incubateur de formation en oncologie médicale,</li> <li>- l'introduction d'une demande de permis (après conclusion d'une emphytéose) pour le projet Mediapark,</li> <li>- l'investissement dans des équipements modernes (machines, cadre de situation de travail...) dans 90 écoles (projet équipement pédagogique FWB), en vue de mettre le savoir-faire acquis en lien avec les besoins réels des filières économiques du PO.</li> </ul>
Axe 3	Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)	<p>Au terme de l'année 2018, relevons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cadre du projet Irisphère, l'animation d'ateliers visant à accompagner les entreprises vers des synergies inter-entreprises (économie circulaire), et la recherche d'un emplacement pour exploiter un éco-digesteur, approvisionné par les déchets alimentaires d'entreprises,</li> <li>- la rénovation et l'exploitation de la Ferme Taqui et le volet architectural de la Maison Chaudron (BoerenBruxselPaysan),</li> <li>- la réalisation d'activités de rech. et de cartographie, la création d'une base de</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>données et d'un premier forage, et la mise en ligne d'un site (<a href="http://geothermie.brussels/">http://geothermie.brussels/</a>) dédié à promouvoir la géothermie,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le remplacement et l'ajustement du réservoir d'oxygène, le lien entre l'installation d'oxygène et le système de refroidissement dans le cadre du projet « Opwekking van koude... », qui finance une rénovation énergétique ambitieuse techniquement dans le cadre de la rénovation de l'UZBrussels,</li> <li>- la rénovation énergétique de la piscine de la VUB depuis le début de l'année 2018,</li> <li>- le développement d'une plateforme régionale pour gérer les parkings Cyclo (déjà plus de 200 parkings totalisant 1.335 places sécurisées, avec un taux d'occupation de 88% et un maintien de la demande),</li> <li>- la mise en œuvre d'un chantier dans le cadre de la Véloroute (chaussée de Vilvoorde) et la préparation de l'attribution du marché relatif à l'installation de passerelles cyclables dans le cadre du projet,</li> <li>- le lancement d'une mission d'avant-projet pour la rénovation très basse énergie du site des Casernes d'Ixelles en vue de l'installation d'un centre de recherche fondamentale consacré à des thématiques liées au développement durable.</li> </ul>
Axe 4	Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées	<p>Au terme de l'année 2018, relevons pour cet axe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la désignation de l'entrepreneur (crèche Altaïr),</li> <li>- l'attribution du marché de promotion (crèche Marchandises),</li> <li>- la réception des offres pour les travaux de la crèche Liverpool,</li> <li>- la désignation d'un auteur de projet pour la crèche du CPAS de Schaerbeek,</li> <li>- l'analyse, par un jury, des candidats pour un marché étude et travaux pour la crèche Ulens,</li> <li>- les travaux relatifs à la construction de la crèche Charbonnage,</li> <li>- la mission d'étude en cours relative à la rénovation et à l'implantation d'un projet culturel ambitieux dans l'Abbaye de Forest,</li> <li>- l'achèvement de la première phase des travaux du projet Masui4Ever,</li> <li>- la désignation de l'architecte pour le projet culturel De Vaartkapoen,</li> <li>- le démarrage du chantier relatif au projet CASTII (Centre Arts, Sciences, Technologies, Innovation et Inclusion), ainsi que l'organisation de plusieurs activités culturelles,</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement d'outils visant à impliquer le quartier dans des projets de participation citoyenne, et l'organisation de rencontres et d'échanges interculturels entre les différents groupes de population de la zone du canal de Molenbeek (projet Aktie Zoekt Burgers),</li> <li>- la mise en œuvre du projet Move it Kanal auprès des jeunes et des écoles, mais aussi l'association de la Erasmus Hogeschool Brussel au volet scientifique du projet,</li> <li>- L'élaboration par Médecins du Monde d'un nouveau projet de Centre Social et de Santé Intégré à Molenbeek, plus important et plus complet, tout en continuant à fournir des soins psycho-médicaux-socio de premières lignes aux personnes socialement fragilisées.</li> </ul>
Axe T	Axe Assistance technique	<p>En 2018, les autorités désignées ont continué à effectuer leurs missions de gestion, de contrôle et d'audit du programme. L'AG était composée de 19,40 personnes (ETP), l'autorité de certification (AC) de 4 personnes (ETP) et l'autorité d'audit (AA) de 1,25 personnes (ETP).</p> <p>L'AG a réalisé une mise à jour de plan d'évaluation et a entamé sa mise en œuvre par la préparation d'une procédure de marché public de services.</p> <p>L'AC a introduit 2 demandes de paiement en 2018, une première en juillet et une deuxième en décembre 2018.</p> <p>L'AA a effectué des audits des opérations, ainsi que des audits de système auprès des autorités de gestion et de certification.</p>
Axe3b	Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)	<p>Suite à un appel adressé à l'ensemble des opérateurs de la Programmation, l'autorité de gestion a réservé en 2018 un montant précis par opération pour financer la dépollution des sols contaminés sur des terrains amenés à accueillir les infrastructures financées par les projets de la Programmation.</p> <p>Au 31 décembre 2018, trois projets ont pu être conventionnés pour le volet dépollution de leur travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet « crèche Charbonnage », dont les travaux de dépollution ont pu être réalisés,</li> <li>- le projet Marco Polo, dont la dépollution (excavation et traitement des terres polluées) a également pu être assurée,</li> <li>- le projet Jardin d'hiver.</li> </ul>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>En ce qui concerne l'augmentation de la capacité de recyclage des déchets, elle est liée à l'important projet de parc à conteneurs entrepris par l'Agence Bruxelloise pour la Propreté, projet dont la mise en œuvre progresse mais qui s'est malheureusement trouvé ralenti par un retard dans la délivrance du permis non imputable au bénéficiaire.</p> <p>Les opérations transférés sur l'axe 3bis par la Modification n°3 adoptée en 2018, concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet Drohme, qui a obtenu son permis d'urbanisme en décembre 2018,</li> <li>- le projet Jardin d'Hiver, pour lequel le bénéficiaire a reçu des offres pour la réalisation des travaux, tandis que le volet relatif à l'assainissement des sols a été confié à une société spécialisée,</li> <li>- le projet Brussels Cruise Terminal, dont le terminal à passagers a été inauguré et le permis d'un skatepark lié à cet espace délivré.</li> </ul>

## 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			38,00			4 projets rapportent déjà des résultats.  Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets également les résultats pour les années précédentes. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017 et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			155,00			8 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de Proximité / F11-03 Atrium Lab / F11-05 Hamster / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O... / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit / F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovantes en early stage
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			0,00			Aucun projet rapporte déjà sur cet indicateur.  Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMO 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017, et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			11,00			5 projets alimentent cet indicateur: F11-08 ICITY-RDI.BRU / F11-02 Labo de Proximité / F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O... / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit / F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovantes en early stage  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifier les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
											différence.
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			15,82	0,00	0,00	5 projets rapportent déjà des résultats pour cet indicateur.  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			32,00	0,00	0,00	9 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de Proximité / F11-04 METROLAB / F11-05 Hamster / F11-06 Divers Elderycare / F11-07 LagUm / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O... / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			0,00	0,00	0,00	Aucun projet rapporte déjà sur cet indicateur.  Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMO 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOS de 2016 et 2017, et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			18,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F11-05 Hamster / F11-08 ICITY-RDI.BRU  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifier les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			6,00	0,00	0,00	1 projet rapporte déjà des résultats.  Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMO 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOS de 2016 et 2017, et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			31,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de Proximité / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifier les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			22,00	0,00	0,00	4 projets rapportent déjà des résultats.  Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets aussi les résultats pour les années précédentes. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017 et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			32,00	0,00	0,00	8 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de Proximité / F11-03 Atrium Lab / F11-05 Hamster / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O... / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit / F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovante en early stage
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			27,00	0,00	0,00	3 projets rapportent déjà des résultats.  Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets aussi les résultats pour les années précédentes. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017 et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018.
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			130,00	0,00	0,00	7 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois / F11-02 Labo de Proximité / F11-03 Atrium Lab / F11-05 Hamster / F11-08 ICITY-RDI.BRU / F12-02 Living Labs Brussels Retrofit / F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovante en early stage

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	20,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	120,00	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	20,07	0,00	0,00	10,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	32,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	18,00	0,00	0,00	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	31,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	11,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	22,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	17,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	105,00	0,00	0,00	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise			

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS1.1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée en lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	% du PIB	Plus développées	1,51	2013	1,92			Les chiffres du PIB sont révisés annuellement. La série temporelle est donc susceptible d'évoluer d'un rapport annuel d'exécution à l'autre. Le chiffre pour 2015 a été adapté suite à la révision du PIB. Les valeurs des dépenses intérieures brutes en R&D pour 2016 et 2017 sont des estimations. Les chiffres définitifs pour 2016 et 2017 ne sont pas encore disponibles (ils seront transmis par Belspo à Eurostat avant le 30 juin et devraient être publiés par Belspo dans le courant du mois de juillet). Les chiffres des dépenses intérieures brutes en R&D sont transmis bisannuellement par Belspo.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	1,99		1,99		1,81		1,71	

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS1.2 - Accroître l'innovation au sein des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)	% des entreprises	Plus développées	56,00	2012	66,00			Les données sont issues d'une enquête bisannuelle. La valeur pour 2018 n'est pas encore disponible.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)			65,00				57,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			86,00	0,00	0,00	5 projets rapportent déjà des résultats.  Considérant les recommandations de l'Audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016/2017 et les résultats rapportés maintenant dans le RAMO 2018.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			611,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F21-01 Bellevue4starters / F21-03 Espace "Marco Polo" / F21-04 TRIAXES / F21-05 COOPCITY / F21-91 IF - Lot 1 - Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale / F21-09 IF - Lot 2 - Microcrédits  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			56,00	0,00	0,00	5 projets rapportent déjà des résultats.  Considérant les recommandations de l'Audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016/2017 et les résultats rapportés maintenant dans le RAMO 2018.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			326,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F21-01 Bellevue4starters / F21-03 Espace "Marco Polo" / F21-04 TRIAXES / F21-05 COOPCITY / F21-91 IF - Lot 1 - Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale / F21-09 IF - Lot 2 - Microcrédits  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique



(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
											la différence.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			0,00	0,00	0,00	Les 4 projets ne rapportent pas encore des résultats sur cet indicateur
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			339,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F21-03 Espace "Marco Polo" / F21-05 COOPCITY / F21-91 IF - Lot 1 - Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale / F21-09 IF - Lot 2 - Microcrédits  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			2.557,00	0,00	0,00	3 projets rapportent déjà des résultats sur cet indicateur.
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			1.532,00	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F21-01 Bellevue4Starters / F21-04 TRIAXES / F21-05 COOPCITY / F21-91 IF - Lot 1 - Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale / F21-09 IF - Lot 2 - Microcrédits  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	24,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	111,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	13,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	89,00	0,00	0,00	76,00	0,00	0,00	62,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	89,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00	77,00	0,00	0,00
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1.819,00	0,00	0,00	461,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1.032,00	0,00	0,00	1.032,00	0,00	0,00	962,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.			
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS2.1 - Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
OS2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	Nombre de poste de travail occupés	Plus développées	151.286,00	2013	160.000,00			Les valeurs pour 2017 et 2018 ne sont pas encore disponibles. L'indicateur concerne le nombre de postes de travail au 31 décembre.
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	Etablissement de moins de 50 travailleurs	Plus développées	9.553,00	2014	9.712,00			Les valeurs pour 2017 et 2018 ne sont pas encore disponibles.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses			154.073,00		152.258,00		150.767,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses			10.052,00		9.578,00		9.553,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			26,00	0,00	0,00	3 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMO 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017, et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018. Une explication de la révision vers le bas du résultat rapportés dans le RAMO 2018 est que l'AG n'a pas inclus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission l'AG ayant été informée par la Commission que les asbl ne peuvent pas être considérées comme des entreprises. L'AG souhaite cependant souligner que certaines asbl répondent à la définition d'une entreprise donnée par la Commission, par exemple les Entreprises de Travail Adapté du projet F22-02 Dev Up Team
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			179,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F22-01 Beer Palace / F22-02 Dev Up Team / F22-03 ALIFE / F22-04 Manufaktur / F22-05 ONCO-TRA,BRU / F22-06 Mediapark  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			1,00	0,00	0,00	1 projet rapporte déjà des résultats pour cet indicateur
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			3,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F22-04 Manufaktur / F22-06 Mediapark  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revue leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			25,00	0,00	0,00	2 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'AG a revérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMO 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
											RAMOs de 2016 et 2017, et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018. Une explication de la révision à la baisse du résultat rapporté dans le RAMO 2018 est que l'AG n'a pas inclus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission après en avoir été informé par la Commission que les asbl ne peuvent pas être considérées comme des entreprises. L'AG voudrait cependant souligner qu'elle estime que certaines asbl répondent à la définition d'une entreprise donnée par la Commission, par exemple les Entreprises de Travail Adapté du projet F22-02 Dev Up Team
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			176,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F22-01 Beer Palace / F22-02 Dev Up Team / F22-03 ALIFE / F22-04 Manufaktur / F22-05 ONCO-TRA,BRU / F22-06 Mediapark  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revu leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14.600,00			0,00	0,00	0,00	Les projets ne rapportent pas encore des résultats.  1 projet (F22-01 Beer Palace) a déjà obtenu son Permis d'Urbanisme.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14.600,00			20.166,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F22-01 Beer Palace / F22-04 Manufaktur / F22-06 Mediapark  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs reprises dans les conventions de subsides, l'AG a revérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, après des discussions avec les porteurs de projets, certains projets ont revu leurs valeurs cibles, ce qui explique la différence.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	17,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	179,00	0,00	0,00	141,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	15,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	176,00	0,00	0,00	141,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	20.166,00	0,00	0,00	5.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		zones urbaines									

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2.2 - Objectif spécifique 2.2 : Accompagner le développement des PME , y compris les projets d'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	Millions d'euros	Plus développées	12.633,00	2013	15.683,00			Les valeurs pour 2014, 2015 et 2016 ont été légèrement adaptées suite à une révision courante. La valeur pour 2018 n'est pas encore disponible.
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses	pourcentage (nombre de faillites / nombre d'établissement)	Plus développées	3,58	2013	passer et rester sous la barre des 3,50%			La valeur pour 2018 n'est pas encore disponible. Les chiffres correspondent au nombre de faillites de l'année dans les filières porteuses divisé par le nombre d'assujettis à la TVA actifs dans les filières porteuses en moyenne au cours de l'année. Il est recommandé de changer l'intitulé de l'unité de mesure comme suit: "pourcentage (nombre de faillites/nombre d'assujettis à la TVA actifs)".

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	13.474,26		13.073,70		13.011,30		12.630,10	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses		3,33		2,61		2,75%		3,04%

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			75,00	0,00	0,00	Les 3 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations du rapport d'audit de la Commission Européenne, l'Autorité de Gestion a vérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017, et les résultats rapportés actuellement dans le RAMO 2018. Une explication de la diminution du résultat rapporté dans le RAMO 2018 est que l'AG n'a pas inclus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission, après en avoir été informé par la Commission que les asbl ne peuvent pas être considérées comme des entreprises. L'AG voudrait cependant souligner qu'elle estime que certaines asbl répondent bel et bien à la définition d'une entreprises donnée par la Commission.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	C'est indicateur est relié à l'indicateur CO 04, qui l'alimente automatiquement. 3 projets alimentent cet indicateur: F31-01 Irisphère / F31-02 BoerenBruxselPaysans / F31-03 BruGeo
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			75,00	0,00	0,00	Les 3 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations de l'Audit de la Commission Européenne, l'AG a révérifié avec les porteurs de projets les résultats déjà rapportés dans les RAMOs de 2016 et 2017. Cela explique la différence entre les résultats rapportés dans les RAMOs de 2016/2017 et les résultats rapportés maintenant dans le RAMO 2018. Une raison qui explique la diminution du résultat rapporté dans le RAMO 2018 est que l'AG n'a pas inclus les asbl dans les résultats rapporté à la Commission, après avoir eu le retour de la Commission que les asbl ne peuvent pas être considérées comme des entreprises. L'AG souligne que certains asbl répondent bien à la définition d'une entreprises donnée par la Commission.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F31-01 Irisphère / F31-02 BoerenBruxselPaysans / F31-03 BruGeo

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	215,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	40,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	215,00	0,00	0,00



(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	OS3.1 - Renforcer la transition énergétique des PME bruxelloises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	613,00	2013	576,00			Révision par Bruxelles Environnement en 2018 de la méthodologie du bilan énergétique et de certaines sources de données. Suite à cette révision, une rétropolation des valeurs précédentes a eu lieu (sans effet sur la valeur de référence). Les chiffres 2018 ne sont pas encore disponibles. Par ailleurs, ces chiffres reprennent la consommation énergétique sans correction climatique.
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	4.000,00	2013	3.760,00			Révision par Bruxelles Environnement en 2018 de la méthodologie du bilan énergétique et de certaines sources de données. Suite à cette révision, une rétropolation des valeurs précédentes a eu lieu. Les chiffres 2018 ne sont pas encore disponibles.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	686,00		704,00		700,00		660,00	
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	3.754,00		3.710,00		3.925,00		3.918,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4.793.018,00			0,00	0,00	0,00	Les 4 projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés. 3 des 4 projets ont déjà obtenu leur Permis d'Urbanisme.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4.793.018,00			1.575.327,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F32-02 Opwekking van... / F32-03 Zwembad VUB / F22-01 Beer Palace / F42-01 Abbaye de Forest. Conformément à la modification n° 2 du Programme (2017), le financement et les réalisations de certains projets sont répartis sur deux axes différents. À ce stade, cette possibilité concerne notamment les projets F22-01 Beer Palace et F42-01 Abbaye de Forest. La convention prévoit que ces projets soient alimentés par l'axe 3 et, respectivement, par les axes 2 et 4. La valeur cible pour le projet F42-01 Abbaye de Forest n'a pas encore été arrêtée avec exactitude et n'est donc pas encore incluse dans les projections des projets. L'AG a constaté une erreur dans le RAMO17: les prévisions pour le projet F32-02 Opwekking van... étaient déjà incluses dans les projections pour 2016, mais ce projet a été conventionné en '17. L'erreur est corrigée.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3.228,00			0,00	0,00	0,00	Les 2 projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3.228,00			372,43	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F32-02 Opwekking van koude... / F32-03 Zwembad VUB  L'AG a constaté une erreur dans le RAMO 2017: le projet F32-03 Zwembad VUB était déjà conventionné en 2016. L'AG a corrigé cette erreur et a inclus la valeur cible de ce projet dans les projections en 2016.
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Les 2 projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés et ne rapportent donc pas encore de résultat pour cet indicateur.
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			6,00	6,00	6,00	2 projets alimentent cet indicateur: F32-02 Opwekking van koude... / F32-03 Zwembad VUB  L'AG a constaté une erreur dans le RAMO 2017: le projet F32-03 Zwembad VUB était déjà conventionné en 2016. L'AG a corrigé cette

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
											erreur et a inclus la valeur cible de ce projet dans les projections en 2016.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1.575.327,00	0,00	0,00	1.386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	372,43	0,00	0,00	355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching			
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS3.2 - Objectif spécifique 3.2 : Soutenir la transition énergétique des infrastructures publiques et du logement public

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administrations publiques (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	1.169,00	2013	1.098,00			Révision par Bruxelles Environnement en 2018 de la méthodologie du bilan énergétique et de certaines sources de données. Suite à cette révision, une réropolation des valeurs des années précédentes a eu lieu. Les chiffres 2018 ne sont pas encore disponibles. Attention, la valeur de référence (2013) doit aussi être adaptée suite à la réropolation: 1179 au lieu de 1169.
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	8.145,00	2013	7.656,00			Révision par Bruxelles Environnement en 2018 de la méthodologie du bilan énergétique et de certaines sources de données. Suite à cette révision, une réropolation des valeurs précédentes a eu lieu. Les chiffres 2018 ne sont pas encore disponibles. Attention, la valeur de référence (2013) doit aussi être adaptée suite à la réropolation: 8195 au lieu de 8145.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administrations publiques (avec correction climatique)	1.106,00		1.153,00		1.166,00		1.192,00	
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	7.871,00		7.651,00		8.021,00		8.161,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			15,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-02 Véloroute.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3.594.764,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur. Ce projet n'a pas encore obtenu son Permis d'Urbanisme.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3.594.764,00			3.427.200,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2.421,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2.421,00			650,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5.000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5.000,00			7.000,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des	3.427.200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		bâtiments publics									
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	7.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées			
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS3.3 - Objectif spécifique 3.3 : Améliorer la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	Nombre	Plus développées	159,00	2013	272,00	322,00		La valeur cible est déjà largement atteinte.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	278,00		280,00		214,00		204,00	



Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
-----	----	------------	-----------------	---------------------	-----------------------------	------------------------------	------------------------------	------------	-------------	-------------	--------------

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2014 Total			2014 Hommes			2014 Femmes		
-----	----	------------	------------	--	--	-------------	--	--	-------------	--	--

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS3.4 - Objectif spécifique 3.4 : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)	pourcentage	Plus développées	0,00	2013	0,00			Cet objectif spécifique a été transféré vers l'Axe 3b.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)								

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	2.400,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement le projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte pas encore de résultats pour cet indicateur. Le projet a besoin d'un permis d'urbanisme, mais ne l'a pas encore obtenu.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	2.400,00			2.400,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F44-01 Médecins du Monde
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	50.000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet rapporte déjà des résultats pour cet indicateur néanmoins, par manque de précision dans la justification de ces résultats, l'AG a décidé de ne pas encore intégrer ces résultats. Les précisions seront apportées pour le RAMO 2019.
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	50.000,00			50.000,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F44-01 Médecins du Monde

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2.400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	50.000,00	0,00	0,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes	
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines			

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines			
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)			
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS4.4 - Objectif spécifique 4.4 : développer une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	Nombre	Plus développées	0,00	2016	2,00			Les résultats dépendent du projet "Médecins du Monde" qui n'est actuellement pas assez avancé dans sa mise en oeuvre pour pouvoir rapporter sur cet indicateur.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8.300,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc de résultats pour cet indicateur.  De ces 10 projets, 5 ont déjà obtenu leur permis d'urbanisme.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8.300,00			17.315,00	0,00	0,00	10 projets alimentent cet indicateur: F41-01 Crèche Altaïr / F41-02 Crèche Marchandise / F41-03 Crèche Gosselies/Liverpool / F41-04 Crèche du CPAS de Schaerbeek / F41-05 Crèche Ulens / F41-06 Crèche Charbonnage / F42-01 Abbaye de Forest / F42-02 Masui4ever / F42-03 De Vaartkapoen / F42-04 CASTII  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiquées à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs repris dans les conventions de subvention, l'AG a révérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, l'AG a constaté quelques erreurs dans le RAMO2017. Ces erreurs ont été corrigées, ce qui explique la différence.
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			165,00	0,00	0,00	Ces 2 projets rapportent déjà des résultats pour cet indicateur.
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			35,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F43-01 Actie zkt Burger / F43-02 Move it Kanal  Considérant la recommandation de l'Audit de la Commission de veiller à ce que les valeurs cibles des indicateurs communiqués à la Commission correspondent aux valeurs cibles des indicateurs repris dans les conventions de subvention, l'AG a révérifié les valeurs cibles pour tous les projets et pour tous les indicateurs. En ce qui concerne les projections des projets pour cet indicateur, l'AG a constaté une erreurs dans le RAMO2017. Cette erreur a été corrigée, ce qui explique la différence.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	17.315,00	0,00	0,00	15.215,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	31,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines			
F	Bx5	Nombre de réunions participatives			
S	Bx5	Nombre de réunions participatives			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.1 - Objectif spécifique 4.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	Nombre de place	Plus développées	19,60	2013	30,00			Valeurs 2014-2016: adaptation sur base des chiffres actualisés par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans. Valeur 2017: chiffre provisoire en attendant le chiffre actualisé du nombre de moins de 3 ans. La valeur 2018 n'est pas encore disponible.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	27,04		26,04		23,09		21,31	



Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.2 - Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'offre d'infrastructures et d'équipements culturels qui accompagne la revitalisation urbaine dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés	Nombre de personnes	Plus développées	1.193,00	2014	1.174,00			Il y a une rupture méthodologique entre 2014 et 2016, ces deux valeurs ne sont pas comparables. Un recensement du nombre d'établissements culturels sera effectué en 2019-2020, selon la même méthodologie que le recensement qui a eu lieu en 2016, afin d'arriver à une série de valeurs comparables. Au vu du changement au niveau de la méthodologie, des nouvelles valeurs de référence et cible devront être définies.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés			770,00				1.193,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.3 - Objectif spécifique 4.3 : Renforcer la participation des habitants aux dynamiques urbaines et aux projets d'aménagement urbain dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	nombre	Plus développées	0,00		2,00	2,00		Les 2 projets: - F43-01 Actie zoekt burger - F43-02 Move it Kanal

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	2,00		2,00					

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5.000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur. Ce projet a besoin d'un permis mixte (urbanisme+environnement). Compte tenu de l'avancement du dossier, le permis d'environnement a été délivré le 29/04/2019 le bénéficiaire est en attente du permis d'urbanisme (dont le dossier de demande a été considéré comme complet le 16/08/2018).
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5.000,00			5.000,00	0,00	0,00	Un seul projet alimente cet indicateur: F35-01 Parc à conteneurs. Ce projet a été sélectionné et conventionné en 2016. La Modification n°2 du PO, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'O.S. 3.5. Les valeurs cibles de ce projet sont donc intégrées à partir de 2018, une fois passée l'avenant à la convention transférant ce projet de l'axe 3 vers l'axe 3bis.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets			
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets			

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	3.5. - Objectif spécifique 3.5 : Faciliter la collecte et l'organisation des déchets en vue de leurs transformations en « ressources »

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	%	Plus développées	39,80	2014	50,00			Correction d'une coquille pour 2014 (inversion du 8 et du 9). La valeur 2018 n'est pas encore disponible.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	43,50		36,90		39,90		39,80	

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,00	0,00	0,00	Ces projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés et ne rapportent donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,60	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F34-01 Halle Libelco (partie dépollution) / F34-02 Crèche Charbonnage (partie dépollution) / F34-03 Marco Polo (partie dépollution) Valeur cible 2017: 0,2993 (arrondi: 0,30) Valeur cible 2018: 0,5975 (arrondi: 0,60)
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	4.500,00			0,00	0,00	0,00	Ces projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés et ne rapportent donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	4.500,00			198.022,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F34-14 Brussels Cruise Terminal / F34-15 Hippodrome / F34-16 Halle Libelco

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	198.022,00	0,00	0,00	198.022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités			
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines			

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	3.4 - Objectif spécifique 3.4. : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles, et l'amélioration de la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
3.4pl	Évolution cumulative des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	%	Plus développées	44,10	2014	77,60	69,46		Correction des valeurs antérieures de toute la série pour deux raisons: la méthode pour calculer la surface traitée a été modifiée et, pour le chiffre de 2015, de nombreuses mutations cadastrales sont intervenues en 2014.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.4pl	Évolution cumulative des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	62,13		54,63		51,69		44,06	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T**

Axe prioritaire				Axe T - Axe Assistance technique							
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00			La première certification est intervenue en 2017 (d'où "0" pour 2014, 2015 et 2016). Les certification sur 2017 ont permis de respecter la règle N+3 (d'ù 100%)
S	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			24,65			Fin 2017, les équipes des autorités de gestion, de certification et d'audit étaient composées de 21,6 ETP. Les procédures de recrutement afin d'atteindre l'objectif de 25 ETP sont en cours / planifiés.
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			25,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AT1	Capacité d'absorption	100,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	21,60	0,00	0,00	20,70	0,00	0,00	20,20	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	25,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption			
S	AT1	Capacité d'absorption			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	13,40	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique			

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	221
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	100
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	56



**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	38,00					
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	15,82					
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	6.367.046,14					
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	112,00					
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13.600.211,60					
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constr/rénov)	FEDER	Plus développées	33,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	75,00					
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13.151.482,36					
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	60,00					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	5.763.071,06					
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	45,00					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4.727.097,21					
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	60,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	20,00	6,00	5,00	
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	20,07	10,26	0,00	
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	437.809,66	0,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	40,00	15,00	0,00	Plusieurs projets rapportent déjà des résultats. Aucune asbl ne figure dans les résultats rapportés, sur base des recommandations émises dans le cadre de l'audit de performance, ce qui explique une diminution des résultats. L'AG voudrait souligner qu'elle estime que certaines asbl répondent pourtant bien à la définition d'entreprise (le bénéfice pouvant exister, même s'il ne fait, par principe, pas l'objet d'une redistribution). Le projet F22-02 DevUp Team, sur cet axe, ne peut par exemple rapporter aucune des 11 Entreprises de Travail Adapté soutenues, dans la mesure où leur forme juridique est toujours celle d'une asbl.
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	10.406.238,10	0,00		
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement	%age d'obtention des	FEDER	Plus	0,00	0,00		1 projet sur 3 a obtenu son permis d'urbanisme

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
			urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	permis nécessaires (constru/rénov)		développées				
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	40,00	10,00	0,00	3 projets rapportent déjà des résultats pour cet indicateur. L'AG n'a pas inclus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission, après en avoir été informée par la Commission que les asbl ne peuvent pas être considérées comme des entreprises. L'AG voudrait cependant souligner qu'elle estime que certains asbl répondent à la définition d'une entreprise donnée par la Commission, c'est-à-dire "une organisation produisant des produits et services pour répondre aux besoins du marché afin de réaliser un bénéfice. La forme juridique de l'entreprise peut être diverse".
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	1.071.134,07	0,00		
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00	0,00	0,00	Le projet qui rapporte sur l'indicateur CO 14 (l'indicateur lié à KIS 5) a besoin 2 Permis d'Urbanisme. Le projet a déjà obtenu 1 PU.
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	50,00	0,00	0,00	3 projets sur 5 ont déjà obtenu leur Permis d'Urbanisme
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	341.519,83	0,00		
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	40,00	0,00	0,00	11 projets alimentent l'indicateur CO39, dont 5 ont obtenu leur permis d'urbanisme.
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00	0,00		
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	S'agissant de cet axe, un seul projet est concerné et le pourcentage porté (conformément à la note communiquée au Comité de suivi et à la DG Regio) sur le nombre relatif d'étapes réalisées (6) par le bénéficiaire par rapport aux étapes à réaliser (10) pour l'obtention du permis mixte (urbanisme+environnement). Compte tenu de l'avancement du projet, le projet a par ailleurs obtenu, le 29/04/2019, le permis d'environnement.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	0,00
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	40			150,00		
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	10			16,00		
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	5 800 498,34			34.536.332,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	150			500,00		
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			14.600,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	11 652 214,45			69.377.616,00		
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	100			250,00		
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0			15,00		
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0			8.387.782,00		
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	7 326 945,20			43.624.840,00		
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	30					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			10.700,00		
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 884 629,69			29.083.224,00		
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	30					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0			5.000,00		
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	1 221 157,42			7.270.806,00		
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	30					

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
Axe 1	FEDER	Plus développées	Publiques	34.536.332,00	50,00%	33.768.662,01	97,78%	16.884.331,01	8.861.061,07	25,66%	11	6.367.046,14
Axe 2	FEDER	Plus développées	Publiques	69.377.616,00	50,00%	68.983.621,03	99,43%	34.491.810,52	15.645.710,20	22,55%	13	13.600.211,60
Axe 3	FEDER	Plus développées	Publiques	43.624.840,00	50,00%	31.443.869,81	72,08%	15.721.934,90	5.947.364,03	13,63%	8	13.151.482,36
Axe 4	FEDER	Plus développées	Publiques	29.083.224,00	50,00%	34.160.725,00	117,46%	17.080.362,50	7.008.391,71	24,10%	13	5.763.071,06
Axe3b	FEDER	Plus développées	Publiques	7.270.806,00	50,00%	23.815.603,00	327,55%	11.907.801,50	5.224.159,91	71,85%	7	4.727.097,21
Axe T	FEDER	Plus développées	Publiques	7.662.198,00	50,00%	2.446.241,41	31,93%	1.223.120,70	2.446.241,41	31,93%	1	
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>191.555.016,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>194.618.722,26</b>	<b>101,60%</b>	<b>97.309.361,13</b>	<b>45.132.928,33</b>	<b>23,56%</b>	<b>53</b>	<b>43.608.908,37</b>
<b>Total général</b>				<b>191.555.016,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>194.618.722,26</b>	<b>101,60%</b>	<b>97.309.361,13</b>	<b>45.132.928,33</b>	<b>23,56%</b>	<b>53</b>	<b>43.608.908,37</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	Plus développées	059	01	01	05	01		24	BE1	1.514.828,00	757.414,00	723.609,89	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	060	01	01	05	01		24	BE1	6.841.831,47	3.420.915,74	2.867.767,41	3
Axe 1	FEDER	Plus développées	061	01	01	05	01		24	BE1	4.184.420,37	2.092.210,19	1.903.783,24	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	062	01	01	05	01		24	BE1	9.412.862,79	4.706.431,39	1.964.243,86	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	01	01	05	01		24	BE1	10.622.466,38	5.311.233,19	1.401.656,67	3
Axe 1	FEDER	Plus développées	065	01	01	05	01		24	BE1	1.192.253,00	596.126,50	0,00	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	001	01	01	05	03		24	BE1	7.220.692,10	3.610.346,05	9.555.208,68	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	066	01	01	05	03		24	BE1	6.721.167,97	3.360.583,98	1.561.504,65	3
Axe 2	FEDER	Plus développées	067	01	01	05	03		24	BE1	44.765.309,53	22.382.654,77	2.572.484,17	6
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	01	01	05	03		24	BE1	10.276.451,43	5.138.225,72	1.956.512,70	3
Axe 3	FEDER	Plus développées	013	01	01	05	04		24	BE1	14.217.850,88	7.108.925,44	2.240.013,77	3
Axe 3	FEDER	Plus développées	068	01	01	02	04		24	BE1	970.249,00	485.124,50	538.243,33	1
Axe 3	FEDER	Plus développées	069	01	01	05	06		24	BE1	7.319.998,93	3.659.999,46	2.608.808,00	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	090	01	01	04	04		24	BE1	8.935.771,00	4.467.885,50	560.298,93	2
Axe3b	FEDER	Plus développées	017	01	01	05	06		24	BE1	3.797.916,00	1.898.958,00	117.692,86	1
Axe3b	FEDER	Plus développées	085	01	01	05	06		24	BE1	12.882.403,00	6.441.201,50	460.902,78	4
Axe3b	FEDER	Plus développées	089	01	01	05	06		24	BE1	7.135.284,00	3.567.642,00	4.645.564,27	2
Axe 4	FEDER	Plus développées	052	01	01	05	09		24	BE1	8.381.138,00	4.190.569,00	3.155.285,78	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	053	01	01	01	09		24	BE1	7.440.000,00	3.720.000,00	434.877,37	1
Axe 4	FEDER	Plus développées	095	01	01	05	09		24	BE1	16.607.727,00	8.303.863,50	2.801.990,21	4
Axe 4	FEDER	Plus développées	097	01	01	04	09		24	BE1	1.731.860,00	865.930,00	616.238,35	2
Axe T	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	BE1	2.446.241,41	1.223.120,70	2.446.241,41	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe T	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	Axe3b	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
--	--	--	--	--	--

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]



#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

En 2018, le Plan d'évaluation a fait l'objet d'une révision approfondie (voir point 12.1). Cette révision avait pour objectif de réduire le nombre d'évaluations à trois afin de mieux planifier les ressources disponibles, sans pour autant réduire le champ d'évaluation lui-même puisque tous les axes prioritaires et tous les objectifs seront couverts par les trois évaluations ainsi que les principes transversaux (égalité des chances et non-discrimination, égalité hommes-femmes, développement durable).

La première évaluation transversale portant sur les principes transversaux du programme ainsi que sur la procédure de sélection des projets devrait débuter dans le courant du deuxième semestre 2019. Bien que les premiers résultats (rapport intermédiaire) sont attendus pour la fin de l'année 2019, le rapport final ne sera quant à lui disponible qu'en 2020.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2018 a permis d'avancer dans la mise en œuvre des opérations sélectionnées (projets et instruments financiers) et de chiffrer avec plus de précision les reliquats budgétaires non utilisés liés aux possibilités de dépollution concrètes, pour les réaffecter à de nouvelles opérations liées à la diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics (objectif que les projets sélectionnés jusqu'ici contribuaient trop peu à viser de façon mesurable).

### **Modification du Programme opérationnel**

L'autorité de gestion a par ailleurs présenté à la Commission une adaptation de son Programme opérationnel pour répondre à trois objectifs :

- Celui d'adapter certains indicateurs de résultats aux observations de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse : celui-ci avait en effet identifié que plusieurs valeurs de référence, valeurs-cibles, séries ou intitulés devaient être modifiés pour se conformer aux données et informations disponibles ;
- Celui de déterminer une procédure de sélection adaptée à un appel à projets spécifiques,
- Celui d'inscrire, conformément aux recommandations de la DG REGIO, les projets d'espaces verts dans le cadre de l'axe 3bis (OT6) plutôt que dans l'axe 3 (OT4).

### **Système de stockage électronique des données**

Vu l'opérationnalité tardive du système de stockage électronique des données à cause des difficultés rencontrées lors de la mise en place du système, l'autorité d'audit a remis un avis *avec réserve à impact significatif* lors de son rapport annuel de contrôle au 15/02/2018 concernant l'année comptable allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

En 2018, le système de stockage électronique des données était opérationnel et l'audit de système du système informatique de l'autorité d'audit a conclu à un fonctionnement correct, mais nécessitant plusieurs améliorations.

Des améliorations sont donc à effectuer au système afin de répondre à l'ensemble des exigences et recommandations. De plus, lors de l'audit de la DG REGIO sur la fiabilité des données de performance (voir infra), des recommandations ont également été formulées sur l'opérationnalité du volet indicateurs du système de stockage électronique des données. Les modifications nécessaires ont par conséquent été demandées au prestataire de service par la Région afin de pouvoir répondre aux exigences et recommandations formulées.

### **Indicateurs de réalisation et cadre de performance**

En octobre 2018, la DG REGIO a effectué un audit sur la fiabilité des données de performance du Programme. Le rapport final d'audit, reçu le 14 mai 2019, conclut à un fonctionnement partiel nécessitant plusieurs améliorations substantielles. Dans le cadre de cet audit, plusieurs recommandations ont en effet été formulées sur base des constats des auditeurs. L'autorité de gestion disposait d'un délai deux mois pour la mise en œuvre des mesures à adopter et pour la justification supplémentaire de sa position. Sur base des constats et recommandations des auditeurs, l'autorité de gestion a adapté et amélioré ses procédures fin 2018 et lors du premier semestre 2019 afin d'assurer la fiabilité des données de performance. L'autorité de gestion a, à cette fin, notamment adopté les mesures nécessaires afin d'améliorer ses procédures au niveau du traitement, de la vérification, de la validation, de la traçabilité et de la documentation des données de performance. Ses mesures ont été mises en œuvre lors de l'établissement du présent rapport annuel de mise en œuvre. Les données de performance y figurant ont par conséquent été établies en mettant en œuvre les mesures à adopter repris dans le rapport d'audit. L'autorité de gestion rencontre cependant des difficultés notamment au niveau des définitions des données demandées, la bonne compréhension et transmission par les bénéficiaires des données, ainsi que de la documentation demandée.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Suite au constat (mentionné dans le rapport 2017) que la valeur cible de l'indicateur CO32 relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments publics risquait de ne pas être atteinte, l'AG a lancé en 2018 un appel à projets visant la sélection de projets contribuant à cet indicateur (et à cet objectif). Clôturé en novembre, l'appel se traduira en 2019 par la sélection de nouvelles opérations y contribuant.

Si les conventions vont par ailleurs dans le sens d'une atteinte des valeurs cibles 2023 reprises dans le cadre de performance, l'autorité de gestion travaille à une confirmation de ces chiffres (en veillant en particulier à tenir compte des observations émises dans le cadre de l'audit des données de performance mené par la DG REGIO).

L'AG a veillé à mettre en œuvre les recommandations émises dans le cadre de l'audit des données de performance mené par la DG REGIO dans le cadre du présent rapport annuel de mise en œuvre.

S'agissant des valeurs 2018, elles sont diminuées pour certains de plusieurs dizaines d'unités en raison de cette interprétation. C'est particulièrement le cas de l'indicateur CO01 et du principe excluant par principe des entités sous statut d'ASBL de cet indicateur.

Pour rappel, du point de vue de la législation belge, le statut d'ASBL n'exclut pas le fait de réaliser des bénéfices mais s'intéresse seulement à leur redistribution. Certains secteurs activités sont par principe exclus d'un statut autre qu'ASBL, comme le secteur de la santé par exemple (pour rappel, une des cinq filières économiques de la Programmation). Les entreprises de travail adapté (ETA), qui emploient du personnel handicapé dans des activités économiques diverses sont également toutes organisées sous le statut d'ASBL et doivent donc être à tort exclues des résultats de cet indicateur (comme d'autres indicateurs liés), alors que ces entreprises n'en demeurent par ailleurs pas moins soumises au contrôle de conformité à la réglementation des aides d'état.

Pour l'axe 2 "Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses", relevons par exemple que 11 ETA sont exclues des résultats de l'indicateur CO01, 45 des entreprises (sous forme d'ASBL) accompagnées par le projet COOPCITY ou encore 8 par le projet Bellevue4Starters.

Les objectifs 2018 des indicateurs financiers (dépenses par les bénéficiaires pour le 31/12/2018 au plus tard et certifiées par l'AC pour la date de remise du présent rapport) et de réalisation des cinq axes sont également atteints. Concernant l'axe 3bis, la seule valeur 2018 dans le cadre de performance concerne la KIS7 (%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov) qui représente une étape intermédiaire de mise en œuvre de l'indicateur CO17 (Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets). Un seul projet contribuant au CO17, le pourcentage rapporté concerne l'avancement relatif en vue de l'obtention de ce permis au 31/12/2018.

Avec la sélection des instruments financiers et l'intégration de leurs réalisations aux réalisations de la Programmation, l'accompagnement par la Cellule FEDER (administration de l'autorité de gestion) des

bénéficiaires pour assurer un reporting conforme des valeurs atteintes, l'autorité de gestion estime que les valeurs 2023 reprises dans le cadre de performance devraient pouvoir être atteintes.

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1.830.857,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31-mai-2017
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Outil de microcrédits</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	Délégation des tâches d'exécution,



l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23-mai-2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4.554.057,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1.830.857,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1.830.857,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2.723.200,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	

38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	280,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2.253.964,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31-mai-2017
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brustart
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément

	aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23-mai-2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6.085.703,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2.253.964,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2.253.964,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires</b>	

<b>finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3.831.739,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument	



financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant</b>

	<i>d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2.746.286,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31-mai-2017
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles

<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds	Organisme de droit public ou de droit privé

européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23-mai-2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6.591.086,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2.746.286,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2.746.286,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées	

conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	

38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3.844.800,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue</b>	<b>CO01 -</b>

<i><b>l'instrument financier</b></i>	<i><b>Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b></i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	220,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------



Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
-----------------	---

En l'absence d'évaluation proprement dite du Programme, l'autorité de gestion ne peut délivrer qu'une analyse relativement limitée des progrès accomplis, complétant ici les observations rapportées dans la section 3.2 du présent rapport par une mise en relation avec les résultats attendus décrits dans le Programme.

Relevons de manière générale que la réalisation, au 31 décembre 2018, est encore incomplète : la mise en œuvre des projets d'infrastructures nécessite plusieurs années et un grand nombre de résultats concrets ne seront dès lors mesurables qu'en fin de Programmation.

En ce qui concerne l'augmentation des investissements privés et publics en matière de RDI, décrite comme un résultat attendu de l'OS1.1, il y a lieu de constater qu'aux 17,27 Mio EUR de FEDER s'ajoutent des cofinancements régionaux pour un montant identique, ainsi que des engagements de cofinancements complémentaires publics et privés à hauteur respectivement de 5,47 Mio et 220.000 EUR.

En ce qui concerne l'amélioration de la valorisation socio-économique de la RDI, elle s'est à ce jour notamment concrétisée au travers :

- d'études, analyses et publications entreprises par le projet Metrolab (F11-04) en lien avec la thématique du métabolisme urbain et en mettant ces recherches en lien et au profit des projets FEDER bruxellois ;
- du financement et de la mise en œuvre de six projets de recherche appliquée en lien avec le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- de la mise en place d'une méthodologie et de la poursuite d'études en lien avec la question de la démence et de la prise en charge des démences au sein des minorités culturelles ethniques dans le cadre du projet 11-06 Diverse Elderly Care.

En ce qui concerne l'augmentation du taux d'entreprises innovantes à Bruxelles, le PO suggère notamment qu'elle puisse s'appuyer sur des actions visant à :

- développer des living labs : le projet « Living Labs Brussels Retrofit » concrétise cette ambition en sélectionnant et accompagnant des projets d'expérimentation et d'innovation liés à la rénovation dans le secteur résidentiel. Ces expériences sont menées en alliant les forces des acteurs du monde de la construction à des entités de recherche, et plusieurs lauréats ont pu être sélectionnés (dans le cadre d'appels à projets), et sont aujourd'hui accompagnés dans une phase de mise en œuvre



concrète ;

- mettre sur le marché des projets d'innovation des PME : grâce à l'outil Bruseed (instrument financier piloté depuis 2018 par Brustart), 7 investissements ont été validés dans entreprises innovantes en « early stage » ;
- développement des outils de diffusion de nouvelles technologies en support au capacity building : le projet « Primuz » (« Klinisch Werkstation ») a permis de mettre sur le marché un dossier patient intégré électronique, qui a déjà suscité l'intérêt de dix hôpitaux.

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
-----------------	---

En l'absence d'évaluation proprement dite du Programme, l'autorité de gestion ne peut délivrer qu'une analyse relativement limitée des progrès accomplis, complétant ici les observations rapportées dans la section 3.2 du présent rapport par une mise en relation avec les résultats attendus décrits dans le Programme.

En ce qui concerne la création de nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale, le Programme a, à ce stade, contribué :

- à des actions de coaching et de sensibilisation à l'entrepreneuriat de 80 jeunes peu scolarisés issus des quartiers précarisés, en mettant par ailleurs à disposition des espaces de co-working pour 9 entreprises, dont 7 nouvelles, auxquelles s'ajoutent 16 autres entreprises organisées sous la forme d'ASBL. L'objectif ici est d'associer la création entrepreneuriale au développement de la capacité d'insertion des jeunes ;
- au développement de produits ou d'une marque pour 6 projets (et 9 en cours) dans le secteur de la mode et du design, auxquels s'ajoutent le suivi de projets et la sensibilisation à l'entrepreneuriat vers ces métiers de 40 étudiants ;
- à des programmes permettant d'appuyer le lancement de 65 entreprises d'économie sociale : par-delà la difficulté de rapportage liée à la définition restrictive de PME dans le cadre des indicateurs et à un secteur que la réglementation pousse à s'organiser sous la forme d'ASBL (47 de ces 65 entreprises ne sont pas reprises dans les réalisations du CO01 en raison de ce statut), le Programme soutient en effet de façon très concrète l'entrepreneuriat social et coopératif (finalité sociale, viabilité économique, gouvernance démocratique-). Le projet Coopcity permet la création d'entreprises mais en veillant en particulier à développer de l'emploi de qualité. La question de l'intégration est également au cœur des financements accordés par Brusoc dans le cadre de deux instruments financiers soutenus par le FEDER (prêts avantageux à destination de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative et micro-crédits). Compte tenu du démarrage tardif, en 2018, de ces instruments, leur contribution au soutien d'entreprises s'élève à 44 unités.

En ce qui concerne le développement des PME, y-compris les projets d'économie sociale, le Programme a sélectionné trois importants projets d'infrastructures dont les résultats ne seront mesurables qu'après la fin des travaux, soit en fin de Programmation.

Dans le cadre, plus précisément, du soutien à l'accompagnement et au pilotage stratégique des filières, le Programme précisait qu'il faut se préoccuper tant des besoins de formation que cette intervention va

générer que des retombées possibles de la recherche pour le développement économique de la filière. C'est dans ce cadre, et au profit du secteur de la santé que le projet ONCO-TRA.BRU (F22-05) a permis de former plusieurs indépendants ou entreprises travaillant dans la filière. Plus spécifiquement, le projet vise à développer des formations de pointe dans le secteur de l'oncologie. Le projet d'accélérateur de startups dans le secteur de la santé du projet « Alife » connaît un grand succès et accompagne (via conseils stratégiques, coaching et formations) de futures entreprises à différentes étapes de leur création en vue de les aider à mettre sur le marché de nouveaux produits et services dans le domaine biomédical. L'édition 2018 a été conduite en partenariat avec des acteurs des autres Régions de Belgique, tandis que l'édition 2019 devrait se recentrer sur la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre du soutien au développement de projets d'économie sociale, 11 entreprises actives dans l'économie sociale (« entreprises de travail adapté ») ont bénéficié, grâce au projet F22-02 Dev'Up Team, d'un accompagnement stratégique dans le développement de nouveaux business models, afin de réduire le temps de chômage économique pour les travailleurs protégés (travailleurs handicapés).

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
-----------------	---

En l'absence d'évaluation proprement dite du Programme, l'autorité de gestion ne peut délivrer qu'une analyse relativement limitée des progrès accomplis, complétant ici les observations rapportées dans la section 3.2 du présent rapport par une mise en relation avec les résultats attendus décrits dans le Programme.

En ce qui concerne les actions liées à l'OS3.1, elles visent :

- la sensibilisation, l'accompagnement, le coaching aux enjeux énergétiques dans les PME : les actions décrites par le Programme sont assez largement couvertes par le projet Irisphère (F31.01) qui, depuis son lancement (et s'appuyant sur une initiative précédente dans le cadre d'un projet soutenu par le Programme Interreg IVB Europe du NordOuest) a permis de sensibiliser et d'accompagner plusieurs entreprises en RBC sur et vers une transition vers une économie circulaire (ou économie durable) via la mise en place de synergies inter-entreprises. Actuellement plusieurs synergies ont abouti ou sont en cours de réalisation (il s'agit du volet 1 du projet). Le volet 2 du projet vise quant à lui la création d'un parc à matières en collaboration avec l'ABP mais n'a pas encore vu le jour au 31/12/2018. Le projet BrugeoTherMap ambitionne par ailleurs d'accompagner les PME vers l'utilisation de la géothermie ou l'amélioration de son utilisation et a, à cette fin, procédé à la caractérisation du sous-sol bruxellois. Les opérateurs prodiguent déjà des conseils sur la filière de la géothermie aux acteurs privés via des conférences et des formations ad-hoc ;
- les actions qui visent à favoriser les circuits courts et l'économie de fonctionnalité : c'est dans ce contexte que le PO soutient le projet BoerenBruxselPaysans dont l'objectif est de créer un projetpilote, reproductible, visant à renforcer les circuits courts de produits alimentaires en Région de Bruxelles Capitale tout en préservant la biodiversité des deux zones dans lesquelles le projet est implanté (Neerpede et le Vogelenzang). A cet effet, le projet a pour ambition d'intégrer toute la filière alimentation durable, depuis la production sur sol jusqu'à la consommation, et se positionner comme un centre spécialisé en agriculture urbaine durable. Au 31 décembre 2018, un espace-test agricole a été créé, et 8 porteurs de projets testent leur activité sur petite surface et

selon le cahier des charge de l'agriculture biologique. Au total, 11 entreprises ayant un projet en alimentation durable (activité agricole ou projet de transformation) ont reçu un accompagnement par les différents partenaires du projet). Des circuits courts (vente sur le champs et GASAP) ont été créés. Au 31 décembre 2018, le développement d' une nouvelle stratégie (incluant le démarrage d'une dynamique collective au sein de l'ETA par des activités menées en commun) est en cours. Un registre des terres a été créé, des études sont menées, des présentations ont été faites à des propriétaires publics et privés, et un premier appel à projet a été lancé pour deux installations en 2019. Un projet mixte citoyen – professionnel est en cours d'installation (l'occupant du terrain a été désigné).

En ce qui concerne l'OS 3.2 (soutenir la transition énergétique des infrastructures publiques et du logement public), il ne soutenait, fin 2018, que deux projets mais un appel était en cours autour de ce seul OS (avec une sélection de 12 nouvelles initiatives en 2019). Le Programme est ainsi venu soutenir :

- le projet de rénovation de la piscine de la VUB, projet d'infrastructure réalisé au début de l'année 2018, en contribuant, en terme de durabilité, à une excellente isolation de l'enveloppe et à la combinaison de techniques avancées spécifiques à la durabilité de ce bâtiment ;
- le projet de génération de froid pour le refroidissement (opwekking van koude voor koeling) de l'hôpital universitaire UZ-VUB, dont l'objectif vise, par l'investissement, à contribuer à la sensibilisation aux gains énergétiques réalisables dans les hôpitaux. La construction d'un « Eco-Chiller » a commencé en décembre 2017 et son installation en novembre 2018 (avec une première évaluation de janvier à juillet 2019).

L'objectif 3.3 d'amélioration de la qualité environnementale des espaces urbains se traduit notamment au travers d'initiatives visant à augmenter la part de déplacements doux au sein de la Région. Le Programme soutient à cet égard :

- le développement (via le projet Véloroute) du réseau d'infrastructures, en particulier de pistes cyclables. Au 31/12/2018, les travaux préparatoires ont commencé sur les sites des futures pistes,
- la mise à disposition d'emplacements stables et sécurisés de stationnement des vélos que le projet CycloParking permet aux usagers d'avoir dans de nombreux quartiers du territoire. La liste d'usagers est en pleine croissance, et la liste d'attente se compose de plusieurs centaines de personnes. Le projet est en phase d'agrandissement, et la plateforme de gestion subventionnée centralise les demandes et gestions d'abonnements.

Dans le cadre de cet OS, la Région vise par ailleurs à « contribuer au développement et à la promotion d'un quartier urbain intégré et remarquable », un objectif dont les réalisations attendent la mise en œuvre opérationnelle du projet des Casernes d'Ixelles (dans l'objectif d'y développer un quartier urbain universitaire intégré et remarquable).

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
-----------------	--

En l'absence d'évaluation proprement dite du Programme, l'autorité de gestion ne peut délivrer qu'une analyse relativement limitée des progrès accomplis, complétant ici les observations rapportées dans la
--

section 3.2 du présent rapport par une mise en relation avec les résultats attendus décrits dans le Programme.

L'objectif de développement d'une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif) est poursuivi à la fois au travers d'un volet infrastructurel et d'un volet socio-économique. Les investissements en infrastructures n'étant pas encore réalisés, compte tenu des délais nécessaires, les résultats de ce volet sont à ce jour inexistant.

En ce qui concerne le volet socio-économique, Médecins du Monde a ouvert en 2017 deux maisons médicales multi agréments provisoires à Molenbeek (K-nal Santé ; inauguration en Octobre 2017, appelée à intégrer l'infrastructure permanente de Molenbeek lorsqu'elle sera ouverte) et Anderlecht (Kure & Care ; Décembre 2017). Le projet FEDER de Médecins du Monde contribue par ailleurs au hub humanitaire (alors installé dans la gare du nord), grâce auquel 6.520 consultations médicales ont pu être réalisées en 2018, mais aussi aux équipes de maraudes du bénéficiaire et par sa mise à disposition de médibus pour se rapprocher des personnes vivant en rue.

Le Programme soutient par ailleurs l'augmentation du nombre de places d'accueil de la petite enfance dans les quartiers défavorisés, objectif dont les résultats ne sont pas encore mesurables au 31/12/2018 : les projets sont tous des projets d'infrastructures et la mise en œuvre pluriannuelle de ces investissements ne permettra des ouvertures qu'au terme des travaux réalisés (les premières places étant prévues pour 2019).

L'objectif de renforcement de l'offre d'infrastructures et d'équipements culturels qui accompagne la revitalisation urbaine dans les quartiers défavorisés se heurte à la même difficulté quant aux résultats, la phase de travaux n'étant pas achevée. Relevons néanmoins, pour le projet ABY (rénovation de l'abbaye de Forest en un centre culturel) l'organisation de nombreuses réunions participatives avec les citoyens, tant sur l'infrastructure en tant que telle que sur son programme culturel.

Cette dynamique de participation est par ailleurs soutenue spécifiquement par l'OS 4.3 (« renforcer la participation des habitants aux dynamiques urbaines et aux projets d'aménagement urbain dans les quartiers défavorisés ») qui accompagne notamment le projet d'infrastructure entrepris par le centre culturel Vaartkapoen. Le projet de participation lié (« Actie zoekt burgers ») a notamment permis l'organisation de 130 réunions participatives liées aux dynamiques urbaines.

Axe prioritaire

Axe T - Axe Assistance technique

En l'absence d'évaluation proprement dite du Programme, l'autorité de gestion ne peut délivrer qu'une analyse relativement limitée des progrès accomplis au niveau de l'assistance technique, procédant ici à une mise en relation du travail des autorités du Programme avec les résultats attendus décrits dans le Programme.

S'agissant des actions décrites pour assurer le suivi de l'avancement des différents projets, l'autorité de gestion :

- assure le suivi des informations des projets et gère le système de suivi via, notamment, le système de gestion informatisée et de stockage des données. S'agissant de la gestion informatisée, la situation est plus largement décrite (notamment les réserves émises par l'autorité d'audit) dans le point 6., a) du présent rapport ;
- organise et assure le suivi des Comités d'accompagnement : ces comités ont pu être organisés pour 44 des 46 comités (les deux autres étant organisés au début de l'année 2019) ;
- assure la vérification de la fourniture des produits et services cofinancés : l'autorité de gestion procède régulièrement à des contrôles sur place des projets et constate, à cette occasion, la réalité des dépenses (fournitures, travaux...) ;

En ce qui concerne l'objectif d'assurer la clôture des projets, il n'a pas encore pu être mis en œuvre : un premier projet s'est clôturé en 2018 mais le rapport final n'a pas encore été établi.

S'agissant des évaluations de la programmation, elles n'ont, à ce jour, pas encore débuté mais une modification du plan d'évaluation décrit la manière dont elles seront entreprises.

L'idée d'entreprendre des recherches relatives à une thématique du PO (par ex. par rapport au métabolisme urbain à Bruxelles) n'est pas spécifiquement réalisée mais les évaluations devraient permettre, par-delà le constat des résultats sur le terrain, de déterminer quelques réflexions relatives à l'évolution de la situation : en ayant par exemple regroupé en une évaluation les différents axes contribuant au soutien aux PME, l'évaluation pourrait permettre d'apporter une vision intégrée des politiques de soutien, qu'elles soient liées au soutien à l'innovation et à la recherche, à l'entrepreneuriat (développement de nouvelles activités, soutien aux PME existantes) ou encore aux thématiques énergétiques et environnementales.

S'agissant du soutien et de l'encadrement nécessaire au pilotage des filières, l'assistance technique n'y contribue pas réellement mais suit et coordonne quelques initiatives, notamment la communication commune des projets liés à la filière santé.

S'agissant des actions décrites pour gérer le budget, le constat confirme l'implication des autorités dans les actions décrites, à savoir l'estimation du budget, l'établissement et la transmission des prévisions et l'exécution du budget. De manière générale, la mise en œuvre du Programme aura permis en 2018 de respecter la règle n+3.

En ce qui concerne les actions qui visent à offrir aux porteurs de projets et aux partenaires du programme un encadrement de qualité, le Programme décrit les actions suivantes :

- actions qui visent à accompagner les porteurs de projets dans la constitution de leur dossier de candidature : organisée en 2014 avant l'appel à projet principal, la « FEDER Academy » aura permis de toucher un très large public, en délivrant l'information relative aux candidatures au travers de séminaires mais également de notes d'orientation spécifiques aux sujets complexes. L'appel à projets spécifique lancé en 2018 pour l'OS3.2 a suivi cet exemple et l'AG a organisé deux séminaires et établi une note d'orientation relative à ce sujet ;
- possibilité de mettre en place des formations à destination des porteurs de projet : des formations

spécifiques ont été organisées par la Cellule FEDER. L'édition 2018 des ateliers porteurs de projets a ainsi touché aux thématiques de l'égalité hommes-femmes (en partenariat avec equal.brussels), des indicateurs, des conflits d'intérêts et des petits marchés publics ;

- élaboration des conventions, des arrêtés et des avenants : l'ensemble des projets sélectionnés par le Comité de sélection avant 2018 ont fait l'objet d'un conventionnement (et d'arrêtés de subventionnement). En ce qui concerne la dépollution, les bénéficiaires seront prochainement invités à produire les documents ad hoc permettant de procéder aux avenants (et engagements budgétaires liés) ;
- aide aux porteurs de projets dans leur travail de reporting : la Cellule FEDER a déterminé un référent au sein de l'équipe pour chacun des projets sélectionnés, dont le travail vise notamment à cet accompagnement ;
- mise à disposition des porteurs de projets des instruments d'e-cohesion : l'ensemble des transferts (rapports, demandes de paiement) des bénéficiaires se réalise aujourd'hui de manière électronique ;
- mise en place de la participation bruxelloise au réseau de développement urbain : la Cellule FEDER et perspective.brussels ont participé à divers événements organisés par l'UDN

L'objectif d'informer de manière transparente et régulière sur l'évolution du programme et la mise en œuvre des axes prioritaires est réalisé, d'une part par la mise en œuvre du plan de communication, et d'autre part par la rédaction d'un vade-mecum et de guidances spécifiques destinées aux porteurs de projets.

En ce qui concerne l'objectif de contrôle et de suivi des irrégularités, les check-lists établies par l'autorité de gestion permettent de balayer le champ des actions de contrôle énoncées dans le PO. Les moyens humains des différentes autorités (AG, AC et AA) sont repris dans le tableau 3.1.

S'agissant des actions visant à diminuer le taux d'erreurs en matière de marchés publics, relevons que :

- l'information est bien délivrée auprès des bénéficiaires,
- les agents des autorités suivent régulièrement des formations pour actualiser et renforcer leurs connaissances en la matière,
- une mission de conseil juridique accompagne régulièrement la Cellule FEDER dans ses missions de contrôle des marchés publics,
- les observations émises dans les rapports d'audit font l'objet d'un suivi et entraînent, pour une partie d'entre elles, une modification des procédures de contrôle de la Cellule FEDER.

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
-----------------	---

En l'absence d'évaluation proprement dite du Programme, l'autorité de gestion ne peut délivrer qu'une analyse relativement limitée des progrès accomplis, complétant ici les observations rapportées dans la section 3.2 du présent rapport par une mise en relation avec les résultats attendus décrits dans le Programme.

En ce qui concerne l'objectif de facilitation de la collecte et de l'organisation des déchets en vue de leurs transformations en « ressources », les réalisations du projet F35-01 « parc à conteneurs » ne sont pas encore mesurables, l'investissement n'étant pas encore réalisé.

L'objectif d'assainissement des sols pollués a débuté avec la dépollution effective du site du projet Marco Polo (traitement d'environ 3.000 m<sup>2</sup>). D'autres projets ont identifié les zones à assainir et réaliseront le traitement dans les mois à venir.

S'agissant de l'accroissement et de l'amélioration des espaces verts de qualité, les investissements n'ont pas encore pu être mis en œuvre. En ce qui concerne le Brussels Cruise Terminal, le Port de Bruxelles a inauguré le terminal passagers en avril 2018 et son exploitation a commencé.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Les points 5.2 et 5.3 du modèle de rapport invite les bénéficiaires à présenter annuellement, pour leur projet, respectivement les « efforts réalisés pour promouvoir individuellement l'égalité des hommes et des femmes et pour prévenir la discrimination » et les « efforts réalisés pour promouvoir l'accessibilité des personnes avec un handicap ».

Les procédures prévoient la participation des bénéficiaires au moins une fois par an à un comité d'accompagnement. Ces réunions permettent d'évoquer également cette question et l'ordre du jour standardisé demande, en point D., a) , de ces réunions, de déterminer si, dans le cadre de l'analyse du rapport du projet, « Les actions entreprises concernant le respect de l'égalité des chances sont (...) suffisantes ». Ce point permet à l'autorité de gestion d'analyser les efforts en la matière pour l'ensemble des projets mais également de formuler des recommandations ou propositions d'orientation vers des conseils en la matière.

Impliquée dans le plan régional gender mainstreaming (2017), la Cellule FEDER (administration de l'autorité de gestion) a interrogé ses pratiques et politiques en la matière, tant pour la Programmation 2014-2020 que dans la perspective de la future Programmation 2021-2027. Le plan régional a instauré, dans les pratiques de l'administration, un « test gender » (devenu en 2019 « test égalité des chances ») permettant de mesurer l'impact sur les questions d'égalité d'un grand nombre d'actes administratifs (dont ceux de l'autorité de gestion).

L'édition 2018 des ateliers porteurs de projets a, enfin, permis à l'autorité de gestion de réaliser des discussions en petits comité avec les bénéficiaires autour de quatre thématiques sélectionnées, parmi lesquelles celle du gender mainstreaming. La participation d'equal.brussels (administration régionale bruxelloise de politique d'égalité des chances et centre de ressources et de promotion de l'égalité des chances de la Région de Bruxelles-Capitale) a par ailleurs permis d'aider les opérateurs dans leurs

réflexions sur ce sujet.

S'agissant de la question spécifique du handicap, le Programme considère l'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle (inclusion active, égalité homme-femmes, lutte contre la discrimination, etc.), comme un enjeu prioritaire et la sélection des projets s'est appuyée sur cet enjeu pour sélectionner le projet Dev'Up Team qui vise à soutenir l'activité économique des entreprises de travail adapté (travaillant prioritairement avec et en faveur des personnes handicapées).

Relevons que l'égalité des chances (en ce compris l'égalité hommes-femmes) est intégrée au champ d'analyse de la première évaluation, à lancer en 2019.

### **11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Le point 5.1 du modèle de rapport invite les bénéficiaires à présenter annuellement, pour leur projet, les « efforts réalisés en matière de développement durable et changement climatique ».

Les procédures prévoient la participation des bénéficiaires au moins une fois par an à un comité d'accompagnement. Ces réunions permettent d'évoquer également cette question et l'ordre du jour standardisé demande, en point D., b), de ces réunions, de déterminer si, dans le cadre de l'analyse du rapport du projet, il est légitime de considérer que la question de l'environnement est « suffisamment prise en compte ».

Ce point permet à l'autorité de gestion d'analyser les efforts en la matière pour l'ensemble des projets mais également de formuler des recommandations ou propositions d'orientation vers des conseils en la matière.

### **11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
Axe 1	298.063,25	1,73%
Axe 3	6.762.967,61	31,01%
Axe3b	1.288.240,30	35,44%
<b>Total</b>	<b>8.349.271,16</b>	<b>8,72%</b>

### **11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

Après l'implication de divers partenaires dans les phases préparatoires à la rédaction du PO, et l'implication du Comité Économique et Social, du Conseil de l'Environnement et du Conseil de la Politique Scientifique dans la phase consultative, les partenaires se trouvent principalement impliqués au



travers du Comité de suivi. La composition du Comité de suivi intègre en effet (selon le ROI du Comité) :

- En tant que « représentants des autorités compétentes de l'État membre » : le ou la Ministre en charge de la Programmation FEDER ou le représentant qu'il/elle désigne à cet effet, qui assure en outre la fonction de président(e) ;
- En tant que « partenaires » de programmation :
  - « autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes » : un(e) représentant(e) par membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
  - « partenaires économiques et sociaux » : deux représentant(e)s des partenaires sociaux, un(e) représentant(e) des organisations syndicales et un(e) représentant(e) des organisations patronales désignés par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale),
  - « organismes concernés représentant la société civile, dont des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination » :
    - un(e) représentant(e) francophone désigné par Inter-Environnement Bruxelles, un(e) représentant(e) néerlandophone désigné par Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL)
    - deux représentants, un(e) francophone et un(e) néerlandophone, désignés par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

L'autorité de gestion veille, par-delà la validation des rapports, à proposer, lors des réunions du Comité de suivi, à organiser des visites des lieux d'implantation et rencontres des bénéficiaires.

## 12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

### 12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Suite à divers contacts, tant avec les services de la Commission européenne qu'avec ceux de perspective.brussels (IBSA), et à un examen du budget disponible pour les évaluations, il est apparu qu'une refonte du Plan d'évaluation méritait d'être envisagée.

Au deuxième semestre 2018, deux personnes nouvellement recrutées par l'Autorité de Gestion ont eu comme responsabilité de mettre à jour le Plan d'évaluation et de préparer les évaluations prévues dans le Plan.

Pour rappel, le Plan approuvé en 2015 envisageait au total six évaluations, dont une évaluation de la communication et des aspects transversaux, une évaluation par axe et une évaluation globale de l'impact du Programme.

La nouvelle version du Plan d'évaluation, qui a été soumise au Comité de suivi en date du 11 mars 2018, concentre les ressources autour de trois évaluations :

- *Evaluation n°1 - Evaluation transversale à mi-parcours « Principes horizontaux et approche orientée résultat » ;*
- *Evaluation n°2 – Evaluation finale « Secteur public », visant à déterminer l'impact du Programme sur l'action du secteur public en lien avec les enjeux du Programme ;*
- *Evaluation n°3 - Evaluation finale « Secteur privé », visant à déterminer l'impact du Programme sur le secteur privé en lien avec les enjeux du Programme.*

Cette nouvelle version n'empêchera pas une évaluation de chacun des axes mais devrait permettre de mesurer davantage leur complémentarité. En effet, tous les axes du Programme opérationnel feront l'objet d'une évaluation.

Cette nouvelle version a fait l'objet de remarques de la part de la Commission européenne qui suggérait d'intégrer de manière plus explicite dans les deux évaluations thématiques (évaluations n°2 et n°3) d'une part, la nécessité de tirer des conclusions par axe thématique et, d'autre part, la nécessité d'analyser la plus-value du PO, les synergies avec les autres initiatives régionales et les facteurs ayant favorisés ou freinés la réalisation des objectifs du PO.

Une version prenant en compte les remarques de la Commission a été envoyée en date du 6/05/2019 à l'ensemble du Comité de suivi et permet maintenant de disposer d'un Plan d'évaluation complet.

Parallèlement à ce travail sur le Plan d'évaluation, une équipe a été chargée de préparer le cahier des charges (CSC) de la première évaluation prévue dans le Plan d'évaluation. Cette équipe est composée des deux personnes déjà mentionnées ci-dessus (qui sont donc les personnes en charge des évaluations du PO 2014-2020) ainsi que de deux juristes (FR/NL) venant apporter leur expertise en matière de

réglementation liées aux marchés publics. L'équipe travaille sous la supervision du Premier attaché responsable des aspects transversaux du PO et de la directrice de la Cellule FEDER. La rédaction du CSC a été finalisée en 2019 et fera donc l'objet d'une publication dans le courant de l'année 2019.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

## 12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Les objectifs principaux de la stratégie de communication sont les suivants :

1. Augmenter la visibilité de l'intervention conjointe de l'Europe et de la Région => Des projets
2. Assurer la transparence de l'utilisation des fonds
3. Soutenir et faciliter le rayonnement du PO et des projets sélectionnés
4. Promouvoir la dynamique bruxelloise et européenne de développement urbain à l'échelle européenne.

### Message principal : L'Europe soutient la/les régions.

Nous avons développé des messages clés, et adopté un discours accessible, concret, de proximité en valorisant les projets et les acteurs impliqués : budgets investis, nombre d'emplois créés, apports à la communauté. Tout en intégrant les valeurs de l'Europe : positivité, solidarité, union, dynamisme, innovation, cohésion. Ces messages clés ont été utilisés dans nos communications, rapports, contacts presse, évènements,...

*« Such young enthusiastic people, thanks for this organization and sharing proudness #EUinmyRegion Chouette course cette année, bravo pour l'organisation ! » /C'est vraiment une belle initiative. C'est chouette de voir des projets comme celui-là soutenus à Bruxelles »*

### L'Autorité de gestion et les porteurs de projets : encadrement et accompagnement

Réunion porteurs de projets aux abattoirs (01/2018), Workshops thématiques (03/2018 et 2017), Réunion porteurs de projets au SPRB (03/2017), Table ronde santé, Table ronde eco-construction. Outils : Création d'une plateforme de partage de contenu (ex. Google Drive) : Agenda partagé, Base de données, Base de données photos + mise à disposition d'un photographe, Kit, BOILER PLATE (communiqués), ROLL UP. Actions : Mise en place d'une communication structurée afin de faire connaître la plus-value du FEDER pour la région et ses habitants avec du contenu venant des projets

### Event » FEDER : Events 2018

1. **Séminaire Porteurs de projets (janvier)** Public cible : Porteurs de projets + potentiels+ acteurs institutionnels/Nombre de personnes touchées : 160
2. **Eco-construction/Brugeo (février)** Public cible : Secteur de la construction/développement durable+ bénéficiaires potentiels+ Medias. /Nombre personnes touchées : 15.000
3. **Port de Bxl (avril)** Public cible : Secteur de La mobilité/tourisme+bénéficiaires potentiels Medias /Nombre de personnes touchées : 5.000
4. **#EU in my Region (mai)** Public cible : Grand public bruxellois+ Médias/ Nombre de personnes touchées : 50.000
5. **Local Debate (juin)** Public cible : Grand public bruxellois+ Acteurs politiques /Nombre de personnes touchées : 2.000
6. **Tours vélo(juillet et août)** Public cible : Grand public bruxellois /Nombre de personnes touchées : 250

7. **European Week+Regiostars (octobre)** Public cible : Porteurs de projets + visites participants Villes/communes et Régions d'Europe+ visite journalistes EU+BXL( Médias) /Nombre de personnes touchées : 30.000
8. **Ateliers (septembre)** Public cible : Porteurs de projets /Nombre de personnes touchées : 1.000
9. **Team Belgium(septembre)** Public cible : 3 régions belges + CE /Nombre de personnes touchées : 15
10. **Canal Run (novembre)** Public cible : Grand public bruxellois + Médias /Nombre de personnes touchées : 25.000
11. **Inform (décembre)** Public cible : Public des régions d'Europe /Nombre de personnes touchées : 200

### Events 2017

1. **Ateliers (mars)** Public cible : Porteurs de projets. Nombre de personnes touchées : 125
2. **MAD ouverture (Avril)** Public cible : Grand public bruxellois, secteurs mode et design+ Médias /Nombre de personnes touchées : 8.500
3. **# EU in my Region (mai)** Public cible : Grand public bruxellois + Médias /Nombre de personnes touchées : 40.000
4. **European day(mai)** Public cible : Grand public bruxellois /Nombre de personnes touchées :
5. **Visite Créto (juin)** Public cible : Journalistes EU + BXL (Médias)/ Nombre de personnes touchées : 8.500
6. **European Week + Regiostars (octobre)** Public cible : Porteurs de projets (10)+ visites participants Villes/communes et Régions d'Europe+ visite journalistes EU + BXL(Médias) /Nombre de personnes touchées : 20.000
7. **#Cohesion alliance(novembre)** Public cible : Grand public bruxellois+ acteurs politiques/ Nombre de personnes touchées : 2.500

la programmation FEDER s'adressant aux publics cibles identifiés dans la stratégie de communication.

### **Analyse et mesures**

Les groupes cibles : ci-joint une répartition des événements en fonction des groupes cibles, qui confirme que le travail du Feder s'est focalisé sur la sensibilisation et l'information de ses publics (inclus événements en 2016).

- 24% d'événements ciblés porteurs de projets
- 10% d'événements ciblés sur les porteurs de projets potentiels
- 10% d'événements ciblés grand public
- 15% d'événements ciblés vers les acteurs institutionnels
- 27% d'événements ciblés vers les Médias

### **Les principaux canaux de communication utilisés et leurs mesures**

1. **Facebook Posts (10/04/2017 - 31/12/2018)** Posts totaux : 290 (13/mois) Reach total : 15.868 (800 personnes/mois)

2. **Événements** créés par la page Feder-Efro: 12 / Personnes touchées: 48.000
3. **Reach total Facebook** : Posts + autres actions + événements : 82586 (3930 personnes/ mois en moyenne ont été en contact avec la page Facebook FEDER)
4. **Démographie** : 53% entre 18 et 54 ans, 43% entre 18 et 44 ans.61% de fe, 39% ho
5. **Relations presses** (2016-2017-2018) : 7 communiqués de presse (2 langues) /1 conférence de presse Couverture dans des médias variés: L’Echo, De Tijd, Trends(Tendances), De Standaard, Le Soir, La Libre Belgique, Het Nieuwsblad, Het Laatste Nieuws, SudPresse, L’Avenir, Bruzz, RTL, RTBF, La Première, Metro, Canal Z, Radio 2 /Reach total clippings : 25.470.000
6. **Newsrooms (2018)** : 43 mises à jour (<https://efronl.mustr.it/> et <https://federfr.mustr.it/> )

### **Budget Communication FEDER PO 2014-2020**

Sur le budget de 500.000€ de communication, un marché communication en deux lots a été attribué fin 2016 à Dady Kate pour les outils graphiques et productions (montant total de 105.000€) et à FINN PR communication (montant total de 84.960€). Le budget restant de 300.000€ est alloué aux actions spécifiques, par année.

**ACTIONS d’information et de communication grand public :2017 : # Europe in my Region** : En 2017, première participation au calendrier d’activités #Europe in my Region. 20 activités proposées par les porteurs de projets. Campagne de communication via la Page FB du FEDER : publications, créations d’évènements en bonne coordination avec les porteurs de projets. Près de 2000 personnes. *Touchées*. Les visites guidées spécifiques ou ballades ont affichées complètes. **2018 : Brussels Canal Run** : Le Feder s’est associé à la Brussels Canal Run édition 2018 une course à pied dans le périmètre du territoire du canal , un évènement collectif familiale, mixte réunissant près de 900 personnes. La campagne FB (plus de 8000 suiveurs) ainsi que la fréquentation du site web, l’affichage et la distribution de flyers ont permis une large campagne d’information incluant la dimension européenne.





**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

L'approche intégrée décrite par le Programme retenant trois principes, sur base de la sélection des projets et de leur avancement, nous pouvons souligner :

1. que la création d'emplois durables et non délocalisables en faveur, prioritairement, des publics bruxellois marginalisés, n'est actuellement pas chiffrable en tant qu'effet direct du Programme (en l'absence notamment d'évaluation à ce jour). Cependant, la stratégie visant à concentrer les ressources dans des filières économiques prioritaire a bien été respectée et des projets développent effectivement l'activité des secteurs de la construction durable, des déchets ou encore de l'alimentation durable ont effectivement bien été sélectionnés. Comme le décrit plus amplement le 14.6, d'autres initiatives sur l'axe 2 (projets et instruments financiers) s'emploient très directement à cibler l'emploi de ce public marginalisé,
2. que le principe de territorialisation a été respecté et les infrastructures financées développeront donc de nouveaux services pour les citoyens ou les entreprises dans la ZRU ou dans les pôles de développement du PRDD,
3. que les projets de qualité développés dans le cadre de l'axe 4 (OT9 inclusion sociale), également décrits plus en détails en 14.6. Outre les projets initialement retenus, relevons, en réponse à l'invitation de la Commission européenne à développer des projets en relation avec la thématique de la migration, le développement d'une sanitaire et d'un accompagnement social à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif). En ce qui concerne la question des déchets, également retenue comme un des éléments de l'approche intégrée, elle s'articule autour d'un large projet de parc à conteneurs pilote dont les particularités (exemplarité au niveau de l'infrastructure, de l'intégration environnementale et du fonctionnement interne du site ; innovation par l'intégration d'une recyclerie en amont du circuit de tri des déchets et sensibilisation via un circuit didactique) pourront être transposées dans la création des futurs parcs.

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des

programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

#### 14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

#### 14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

La stratégie du PO précise, pour répondre à ces enjeux, la contribution de l'Axe 4, et le principe de territorialisation des infrastructures financées par le Programme.

S'agissant de l'Axe 4, il permet de financer :

- 6 projets de crèches (pour un total de 368 places qui seront créées), tous localisés dans la ZRU et qui appliqueront une tarification liée aux revenus parentaux. Une des crèches sera réservée aux parents en recherche d'emploi ou de formation professionnelle ;
- 4 projets d'infrastructures culturelles, également dans cette zone,
- 2 projets de dispositifs participatifs dans les quartiers,
- 1 projet de développement de l'offre sanitaire et d'un accompagnement social à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif). L'accompagnement vise exclusivement le public migrants tandis que les infrastructures (« centres sociaux santé intégrés ») seront développés, en partenariat avec plusieurs acteurs du secteur de la santé et de la santé mentale, à Molenbeek et Anderlecht.

En ce qui concerne la territorialisation des infrastructures, relevons qu'elle a permis, sur les Axes 1, 2, 3 et 3bis de développer trois infrastructures dans la ZRU sur les dix infrastructures financées (les autres étant financées dans les Pôles de développement du PRDD).

Relevons par ailleurs que sur les Axes 1 (OT1) et 2 (OT3) financent par ailleurs certains projets avec un public-cible particulier, comme les projets :

- F11-06 Divers Eldery Care qui finance un ambitieux projet de recherche appliquée autour de la thématique de la démence sénile et des soins adéquats à destination des personnes âgées issues des populations immigrées,
- F21-01 Bellevue4Starters qui favorise participation de jeunes peu scolarisés des quartiers sensibles à la création de leur propre emploi,
- F21-02 Équipement pédagogique de pointe, qui finance l'équipement d'écoles techniques et professionnelles et induit par là une meilleure insertion sur le marché de l'emploi pour les jeunes qui se destinent à une carrière dans les métiers techniques et manuels en répondant également aux besoins et attentes des employeurs soucieux de disposer d'une main d'œuvre qualifiée. Le public de ces établissements scolaires est majoritairement fragilisé,
- F21-05 COOPCITY qui offre cinq programmes d'accompagnement des entreprises notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat social,
- F22-02 Dev'Up Team qui ambitionne de développer ou diversifier les activités des 11 entreprises de travail adapté (ETA) bruxelloises, et ainsi maintenir l'emploi des 1.450 personnes en situation

de handicap qui y sont employées.

En ce qui concerne les instruments financiers, ils contribuent également à s'adresser pour partie spécifiquement à un public plus fragilisé puisque, sur les trois instruments développés l'autorité de gestion a notamment décidé de financer un outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative et un outil de micro-crédits à destination d'un public exclu du système bancaire classique.

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

## 16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le Programme opérationnel soutient les trois volets de la croissance dans les différents axes qu'il déploie. Par-delà un lien naturel (axe 1/OT1 soutenant la croissance intelligente, axes 3 et 3bis/OT 4 et 6 soutenant la croissance durable, axe 4/OT9 soutenant la croissance inclusive), le Programme soutient une vision intégrée de ces types de croissance.

Très concrètement, le Programme soutient ainsi plusieurs projets de recherche et d'innovation en faveur du secteur de la construction durable (projets HAMSTER, le Bâti bruxellois encore Brugeothermap) appuyant donc par-là à la fois une croissance intelligente (en misant sur la recherche et l'innovation) et durable (en touchant un secteur économique à l'empreinte environnementale importante). La durabilité est également au cœur d'un autre projet de l'axe 1 (Lagum), qui permettra notamment d'approfondir la recherche en matière d'alimentation urbaine durable. Un autre projet, ICITY-RDI.Bru, entend plus généralement développer des projets de recherche établissant un lien fort entre d'une part les TIC et d'autre part les filières du Programme.

Le Programme concentre en effet les moyens de ses axes 1, 2, 3 et 3bis autour de filières déterminées et d'enjeux prioritaires avec une empreinte environnementale marquée et la croissance durable se trouve ainsi renforcée par des opérations financées dans le cadre des OT 1 ou 3.

De façon concrète, relevons qu'elle se trouve par exemple renforcée par les projets Irisphère (programme d'accompagnement, de mise en réseau et de communication en matière d'économie circulaire) et BoerenBruxselPaysans (visant à soutenir la transition vers une agriculture urbaine durable à Bruxelles).

Notons enfin le caractère volontariste de la Programmation qui a imposé des normes élevées en termes énergétique et environnemental pour les infrastructures développées par le Programme, quel ce soit l'axe (et donc l'OT) concerné.

Outre les projets de recherche et innovation, relevons que la croissance intelligente se trouve également appuyée par le déploiement d'un instrument financier de prise de capital à destination des entreprises innovantes en early stage.

Outre la sélection de filières par ailleurs économiquement porteuses en termes d'emploi (misant sur une main d'œuvre locale et d'un niveau de qualification accessible), la Programmation soutient, au travers de son axe 2 (OT3), des projets misant sur une croissance inclusive, touchant à la participation de jeunes peu scolarisés des quartiers sensibles à la création de leur propre emploi (Bellevue4starters), au soutien (projet Dev'Up Team) à l'activité économique des entreprises de travail adapté (travaillant prioritairement avec et en faveur des personnes handicapées) ou encore à l'entrepreneuriat social, coopératif et collaboratif (projet COOPCITY).

Relevons enfin que, soutenu par l'OT9, l'Axe 4 du Programme permet (hors filières et enjeux prioritaires) de développer des initiatives en faveur des quartiers fragilisés socialement, au travers d'infrastructures sociales (crèches, permettant de répondre à l'obstacle à l'emploi et la formation que représente trop souvent la parentalité, infrastructures culturelles de qualité), de participation citoyenne, ou encore de développement de l'offre sanitaire à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées,

demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif).



## 17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

En ce qui concerne les valeurs intermédiaires du cadre de performance, il convient de relever :

- que la seule valeur-cible 2023 de l'axe 3bis (hormis l'indicateur financier) concerne le nombre de tonnes de déchets recyclés (grâce à l'intervention du FEDER). Cette augmentation se réalisera grâce à la création d'un nouveau centre de tri exemplaire et l'obtention des autorisations nécessaires a donc été déterminée comme une KIS. Ce type de KIS est repris dans les axes visant la création d'infrastructures et un taux de 30% de futures infrastructures bénéficiant en 2018 des autorisations nécessaire est considéré comme une moyenne raisonnable. S'agissant de cet axe, une seule infrastructure étant concernée, et l'autorisation n'ayant pu être accordée (délai de traitement long du volet incendie du projet), le taux est, au 31 décembre 2018, de 0%. Le dossier avait cependant été adressé aux services compétents dans les délais, mais a connu un délai de traitement particulièrement long. Entre-temps le traitement de la demande de permis est en bonne voie et le permis devrait pouvoir être délivré pour mi 2019 ;
- que l'atteinte des valeurs intermédiaires relatives au CO01 pour les axes 1 et 2 est notamment entravée par une mise en œuvre plus tardive des instruments financiers. Une partie importante (+/- 40%) des crédits initialement affectés aux instruments financiers a en effet été affectée au projet adopté en réponse à la question migratoire et l'autorité de gestion a dès lors dû adopter une nouvelle stratégie d'affectation de ces moyens au profits d'instruments financiers et lancer les études liées à ces instruments. De plus, la sélection des opérateurs par procédure de marchés publics a retardé la mise en place des instruments. Compte tenu des valeurs particulièrement importantes générées par ces instruments, ce retard dans leur mise en œuvre a naturellement limité de manière importante les résultats 2018 ;
- l'impossibilité de valoriser les soutiens à des entités soutenues dans leur création mais pas encore formellement créées en tant qu'entreprise (avec numéro d'entreprise...), particulièrement dans l'OS 2.1 (Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale, qui s'inscrit dans la PI 3.a "Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de **nouvelles** entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises),
- que la valeur intermédiaire pour 2018 pour cet indicateur est par ailleurs affecté par le rejet de certaines valeurs, en raison des recommandations de l'audit de performance entrepris par la DG Regio. Cet audit a en effet rejeté par principe le comptage de mesures d'aide à des entités sous statut d'ASBL, indépendamment de leur activité économique réelle : pour l'axe 2, relevons que les réalisations 2018 sont par exemple diminuées de 11 entreprises de travail adapté, 45 entreprises accompagnées par le projet COOPCITY et 8 par le projet Bellevue4Starters, en raison du seul statut d'ASBL des structures aidées,
- que les projets d'infrastructure sélectionnés dans le cadre de l'axe 2 ne rapportent fin 2018 pas encore de réalisations en termes de notamment entreprises aidées et emploi créé mais n'auront des réalisations à rapporter qu'en fin de période programmation ;

Suite au constat (mentionné dans le rapport 2017) que la valeur-cible de l'indicateur relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments publics risquait de ne pas être atteinte, l'autorité de gestion a lancé en 2018 un appel à projets visant la sélection de projets contribuant à cet indicateur (et à cet objectif). Clôturé en novembre, l'appel se traduira en 2019 par la sélection de nouvelles opérations y contribuant et

permettant vraisemblablement d'atteindre les valeurs inscrites dans le PO.

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2014 (150.767,00 < 151.286,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS2.2, indicateur: Bx6, catégorie de région: M, année: 2014 (12.630,10 < 12.633,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 3.5., indicateur: OS3.5, catégorie de région: M, année: 2016 (36,90 < 39,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.4, indicateur: 3.4pl, catégorie de région: M, année: 2014 (44,06 < 44,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2016 (1,99 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2017 (1,99 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2016 (10.052,00 > 9.712,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2016 (280,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2017 (278,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2018 (322,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2014 (660,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2015 (700,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2016 (704,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2017 (686,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2014 (1.192,00 > 1.169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2lg, catégorie de région: M, année: 2014 (8.161,00 > 8.145,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1tm, catégorie de région: M, année: 2016 (3.710,00 < 3.760,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1tm, catégorie de région: M, année: 2017 (3.754,00 < 3.760,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2lg, catégorie de région: M, année: 2016 (7.651,00 < 7.656,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: OS4.2, indicateur: OS42, catégorie de région: M, année: 2016 (770,00 < 1.174,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,26 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017.



Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4.400,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, indicateur: CO38, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 124,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,44 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 146,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 191,47 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 269,16 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 660,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe T, priorité d'investissement: -, indicateur: Bx6, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 166,91 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 176,26 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 471,43 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (157 < 221).
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Outil de microcrédits.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative.